ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs agrégés

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2024-727 du 06/07/2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7e échelon est établie comme suit :

ARIZZI	SABRINA
BARRAS	DELPHINE
BORRON	EMILIE
BOUKHRIS	FOUAD
DELNIEPPE	EMILIE
FACHE	MATHIEU
HERAIL	AMANDINE
JABES	CAROLE
MORALIS	FLORIAN
NOEL	AXEL

Article 2 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9e échelon est établie comme suit :

ABDELALI	AURELIE
ALLINGRI	CAROLINE
ARRIGONI	LISE
CAPELLI	JOELYNE
CHAUVIN	BORIS
CLAVE	SARAH
COURLAS	STEPHANIE
D'ALMEIDA	ADRIEN
DARDAILLON	PIERRE
ESTEVE	GUILLAUME
FERET	THIBAUT
GRANON	GERALDINE
LAURIA	ROSSELLA
LE VIAVANT	NATALIA
LEFEBVRE	NICOLAS
MAGENTIE	JULIEN

MASSOT	EVA
MULLER	HUGO
PHILIP	JULIE
RENOUX	JEAN
RIVIERE	CHARLINE
ROCA	SANJA
ROCHEDY	JULIEN
RUSSO	LAURENT
SCAVINO	CHRISTELLE PAUL
SPAMPINATO	FRANCESCO
STIOUI	MATHIEU

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07 mai 2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille